

# VIE COMMUNAUTAIRE

CCME: D. Amar et A. Dadès expliquent

*Suite à leur nomination au sein du Conseil des communautés marocaines de l'Étranger (nomination pour laquelle nous les félicitons tout en leur souhaitant tout le succès qu'ils méritent), Daniel Amar et Abdelghani Dadès ont bien voulu nous expliquer les tenants et aboutissants de leur mission.*

## Éclairage:

**M. Dades, pourriez-vous expliquer à nos lectrices et lecteurs brièvement l'objectif, la mission et l'importance du conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME) ?**

**Abdelghani Dades :** Au cours de vos différents séjours au Maroc au cours de ces dernières années, vous avez constaté Monsieur El Fouladi, que notre pays d'origine était engagé, sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, dans une dynamique nouvelle, dans une spirale vertueuse, de progrès et de développement à la fois civique, institutionnel, social et économique.

Les communautés marocaines vivant à l'étranger contribuent certes à ce processus, mais dans un rapport sans commune mesure avec le potentiel qui est leur, en termes de savoirs et de ressources; dans un apport de surcroît bien moindre qu'elles ne le souhaitent elles-mêmes.

En même temps, ces communautés expriment des attentes – essentiellement de nature culturelle et citoyenne - vis-à-vis du pays source qui ne sont pas toujours comprises ou prise en ligne de compte malgré le souci constant du Maroc de répondre aux aspirations de ses ressortissants vivant hors frontières et d'aider à leur intégration, à leur réussite et à leur épanouissement dans les pays où ils ont choisi de vivre.

Il existe donc une offre, double, et une attente, également double; qui à l'encontre de ce qu'affirment les théories chères aux tenants de la Loi du marché, ne se rencontrent pas toujours et ne s'autorégulent pas automatiquement.

Le problème est d'autant plus important qu'il concerne plus de 4 millions de personnes ; soit à peu de choses près 10 % de la population légale du Maroc. Et il est d'autant plus fondamental qu'il s'inscrit dans une vaste réflexion devant mener à la concrétisation d'un grand projet de société dont les premières étapes ont pris corps à travers la réforme de la *Moudouwana* et la place de la femme dans la société.

La question a été plus directement abordée par la capacité de transmission de la citoyenneté marocaine par la mère et elle va se poursuivre, avec la formalisation de la citoyenneté marocaine. Notre histoire millénaire nous a en effet doté d'une personnalité et de qualités dont nous ne sommes pas toujours conscients.

La société marocaine a-t-on pris l'habitude de dire, est une mosaïque de cultures qui cohabitent depuis toujours dans une grande harmonie. Si l'on exprimait ce fait en d'autres termes, dans une «*parlure québécoise*» en l'occurrence, on dirait alors que c'est une société multiculturelle qui s'assume, qui ne se pose plus de questions sur son identité et sa personnalité et ce, avec mille longueurs d'avance sur bien des sociétés nationale dites développées.

Nous n'aurons ainsi jamais besoin d'une Commission Taylor-Bouchard. Mais il est important que l'on prenne pleinement conscience de ce que nous sommes et de ce dont le nouveau contrat entre le Maroc et les Marocains du Monde que doit rédiger le CCME : Une société ouverte sure et à l'altérité, ouverte au monde tel qu'il est aujourd'hui et surtout tel qu'il sera demain; c'est-à-dire à un monde dans lequel la libre circulation des personnes et des idées sera de moins en moins entravée, dans lequel les frontières auront de moins en moins de sens et dans lequel surtout, on pourra appartenir à la fois à une société source et à une (ou plusieurs) société(s) courante, être également citoyen de toutes nos appartenances et leur être également et mutuellement utile.

**Quel seraient le rôle et la mission du conseil dans sa composition actuelle?**

**Abdelghani Dades :** Vous faites bien de me rappeler par cette question à des aspects plus concrets. La référence concernant le rôle du Conseil dans la concrétisation de ces objectifs réside dans le contenu des discours prononcés par Sa Majesté le Roi Mohammed VI depuis novembre 2005 et en particulier celui du 6 novembre 2007.

À ce titre, il est assigné au CCME la mission de proposer, sur la base de la vision décrite dans la première réponse, une ligne stratégique à même de permettre l'unification, pour en améliorer l'efficacité, des politiques en vigueur s'intéressant aux communautés marocaines vivant hors frontières. Elle devra également prévoir les mécanismes permettant de coordonner l'action des organismes, administrations et institutions marocaines aujourd'hui compétentes en la matière. Elle devra tenir compte des aspirations et des situations de tous les Marocains du monde, celle des premières générations comme celles des quatrièmes et cinquièmes générations. Elle devra aussi et surtout avoir une utilité prospective et permettre d'envisager ce que seront les rapports entre le Maroc et les Marocains de l'extérieur dans deux, trois ou quatre générations.

La seconde mission du Conseil, non moins importante, est d'étudier les moyens de doter le CCME des attributs d'une représentativité indiscutable. On pourrait répondre à cette préoccupation en disant : «*il n'y a qu'à procéder au pourvoi des sièges au Conseil en procédant à des élections*»; ce serait certes une méthode démocratique et une situation idéale. Mais les choses ne sont pas aussi simples qu'il peut y paraître de prime abord.

Vous savez qu'au dernières législatives marocaine, au Canada, seules 27 personnes se sont inscrites sur les listes électorales; aux législatives québécoises de 2003, moins de 2500 membres de notre communauté ont exercé leur droit de vote alors, même qu'on notait la présence de 6 originaires du

Maroc – un record historique – parmi les candidats.

Le premier problème à résoudre est donc de mobiliser les membres de la communauté, de les réconcilier avec les urnes, d'amener leur adhésion et leur participation aux processus *votatifs*. Cela n'aurait pas de sens que un ou plusieurs membres du CCME soient élus avec 100 ou 200 voix alors que la communauté compte quelques 150.000 personnes dont la grande majorité sont en âge de voter, vous en convenez.

Le processus aura alors été parfaitement démocratique, mais la représentativité aura été laissée pour compte.

Le second problème à résoudre est de nature technique : quel type de scrutin faudra-t-il adopter pour que jeunes, femmes, hommes, tous marocains, mais de différentes appartenances socioculturelles puissent être également représentés; un scrutin uninominal à un tour ? un scrutin à la proportionnelle ? un scrutin de liste ? plusieurs scrutins concomitants ?; comment organiser la consultation ? comment gérer l'éligibilité ? etc.

Troisième problème, et non le moindre, le corps électoral est composé de citoyens ayant au moins deux appartenances, sujets de deux ou plusieurs formes de droit qu'il faut également respecter. Vous savez que dans un certain nombre de pays où vivent des communautés marocaines, la participation à une consultation électorale «étrangère» est interdite; vous savez que cette situation pourrait rapidement être en vigueur au Canada aussi puisque depuis les dernières élections italiennes et algériennes le problème est posé par certains membres du Parlement fédéral.

Vous n'ignorez pas non plus qu'il y a des différences dans le statut des marocains d'ici selon la Province où ils vivent. Au Québec, nous appartenons à la communauté maghrébine mais à l'ouest et dans les Maritimes, les originaires du Maroc constituent un sous-groupe des minorités francophones de ces provinces.

Et ce ne sont là qu'une partie des subtilités dont il faut tenir compte pour imaginer et mettre en place un système pouvant permettre d'aboutir à une représentativité crédible et légitimée par l'expression du libre choix des électeurs.

**La nomination de ce conseil a déclenché une certaine opposition notamment en Europe. Qui sont ces opposants ?**

**Abdelghani Dades :** Ce sont d'abord et avant tout des marocains, parfois déjà organisés et regroupés au sein d'associations agissantes, soucieux de participer à la vie de leur pays source; de contribuer à son devenir et d'œuvrer à son développement. L'expression de leur opposition; mais je préférerais parler de «réserves»; est peut-être un peu rude et radicale, mais elle participe d'une participation au

# VIE COMMUNAUTAIRE

**CCME: D. Amar et A. Dadès expliquent**

*(Suite de la page 15)*

débat national que je préfère mille fois au silence et à l'indifférence.

**Daniel Amar :** Certaines réserves ont été manifestées. Des commentaires parfois sévères ont été exprimés. J'en ai pris **connaissance** au cours des derniers jours. Cela ne m'a ni surpris, ni étonné. À l'instar de mon ami et collègue Abdelghani, je considère cette inquiétude sur notre représentativité comme un réflexe révélateur de l'intérêt et de la volonté de la diaspora marocaine d'enrichir les liens avec la mère patrie.

**Ne peut-on pas expliquer cette opposition par une peur de revenir aux pratiques révolues des Amicales ou tout simplement par la peur de voir le Conseil rangé parmi les instances dites de Souveraineté ?**

**Daniel Amar :** Peut-être est-ce à eux qu'il faut poser cette question. Mais si ce sont ces inquiétudes qui motivent les réactions enregistrées, pour ma part je pense que de telles inquiétudes sont vaines: Le Maroc a entamé une nouvelle phase de son histoire, les Amicales ne seront plus jamais de retour sur la scène.

Le Conseil est une Institution nouvelle et innovante et je suis persuadé que tout le monde travaillera à en faire une institution démocratique et efficace.

**Les membres du conseil actuel ont la légitimité d'une nomination Royale. A quel point cette légitimité peut-elle leur permettre de parler au nom des MRE de leur pays d'accueil ?**

**Abdelghani Dades :** S'agissant d'une initiative Royale, sa légitimité ne peut être mise ni en question, ni en équation. En revanche, on peut s'interroger sans limites et interpellier les membres désignés du Conseil sur leurs compétences, sur leur crédibilité. Il serait toutefois bien plus judicieux et utile de les laisser entrer en action; de rester constamment vigilant quant à leurs travaux, actes et actions; de ne jamais hésiter à leur demander des comptes.

Quant à la seconde partie de votre question, si je comprends bien, vous me demandez si les membres du CCME sont, de facto, nommés porte-parole de leurs communautés respectives. Aucune communauté ne saurait avoir un porte-parole unique; une telle situation serait totalement inadéquate.

Une situation saine est celle dans laquelle la communauté aurait plusieurs voix autorisées habilitées à se

prononcer au nom de la communauté sur des questions spécifiques relevant de leurs compétences.

Vous avez été une de ces voix autorisées; je l'ai été aussi dans l'affaire des cartes Soleil, dans la question du délai de carence imposé aux nouveaux arrivants en matière de couverture médicale ou lors des réformes restrictives à la loi sur l'immigration; je peux vous dire qu'à ce moment là je me suis quelquefois senti bien seul et combien j'aurais aimé que d'autres voix s'élèvent pour protester avec moi.

**Daniel Amar :** En ce qui me concerne, je suis particulièrement fier et honoré de cette mission confiée par Sa Majesté. Nous bénéficions comme vous le mentionnez, de la légitimité d'une nomination Royale. Mais je n'entends nullement en abuser. Je ne souhaite pas parler à la place de ma communauté mais, plus modestement, prêter mon modeste concours afin qu'elle fasse entendre sa voix et pèse de tout son poids pour que ses préoccupations soient prises en considération.

**Quelle serait votre stratégie, à vous deux, pour faire rayonner la vision du Conseil, dans sa composition actuelle, au Canada ?**

**Abdelghani Dades :** Daniel Amar et moi-même connaissons certes notre communauté, ses vœux et la problématique à laquelle elle est confrontée. Mais ce sont là nos approches, personnelles et individuelles. Rien ne dit qu'elles sont complètes ou dénuées de biais.

Il serait donc prématuré de parler de stratégie aujourd'hui. Ce que nous comptons faire, c'est multiplier les contacts avec les membres de la communauté, écouter tout ce que

chaque membre de la communauté désireux de participer à notre vie collective ici, au Québec comme dans les autres Provinces et Territoires du Canada, aura à proposer.

Nous solliciterons également l'avis des Associations existantes comme celui des pionniers du mouvement associatif marocain d'ici, ceux des années 60 et 70 auxquels il faudra aussi, tôt ou tard, rendre hommage et justice. La stratégie, qui ne peut être l'affaire exclusive de Daniel Amar et Abdelghani Dades, découlera de l'analyse de tous ces apports.

D'ici là, il nous incombe tous deux de communiquer, tous azimuts c'est-à-dire y compris avec les autres composantes de la société dans laquelle nous vivons, pour expliquer ce qu'est le CCME et ce que sont ses objectifs.

**Daniel Amar :** Il nous faut reconnaître que le Conseil vient d'être nommé. Et je me sens mal à l'aise de définir la vision du Conseil avant d'avoir entendu notre Président M. Driss El Yazami et notre Secrétaire général, M. Abdellah Boussouf. Pour le reste, je partage en tout point les commentaires de Abdelghani. Être à l'écoute et saisir les préoccupations de notre communauté pour contribuer collectivement au développement et au rayonnement du Maroc, participer au projet de société, et favoriser pour le bénéfice des Marocains de l'étranger, une meilleure cohérence des politiques publiques marocaines.

**Les deux composantes de la communauté marocaine au Canada semblent tourner le dos l'une à l'autre. M. Amar, M. Dades, comment comptez-vous conjuguer vos efforts pour ériger des ponts entre la communauté sépharade et celle de confession musulmane au Ca-**

**nada?**

**Abdelghani Dades :** Les deux composantes de la communauté ne se sont jamais tourné le dos. Il y a eu beaucoup de choses faites en commun; je citerais en exemple le cas de l'Association pour le soutien à la Fondation Mohammed V entre autres.

Vous savez aussi que bon nombre de nos concitoyens ne se font soigner qu'à l'Hôpital général juif de Montréal où ils sont particulièrement bien traités; et à cela il faut ajouter les relations d'affaires qui unissent marocains de confessions juive et musulmane et qui sont derrière bien des réussites.

Quant à nous deux, nous nous sommes connus en 1997 et depuis, nous avons beaucoup travaillé ensemble, notamment quand Daniel Amar était au Gouvernement et moi bénévole au sein de la Fédération Marocaine du Canada. Vous seriez surpris du nombre de projets que nous avons menés à terme mais aussi de projets que nous avons élaboré et que nous gardons en réserve ou pour lesquels nous attendons une conjoncture favorable. Il est vrai cependant que cette solidarité agissante mériterait d'être plus médiatisée et systématisée.

**Daniel Amar :** Pour ma part, je ne partage pas votre scepticisme.

Les relations entre les deux composantes de notre communauté sont excellentes. Il existe de nombreux ponts. Et je me contenterais de citer quelques exemples concrets afin d'épargner à vos lecteurs la langue de bois.

J'ai eu le plaisir de participer à la réception offerte par le Groupe Atlas Média qui soulignait la fin du Ramadan et j'étais agréablement surpris de constater la présence d'une quarantaine de membres de la communauté juive, plus de 20% de l'assistance.

Autres illustrations, M. Henri Elbaz, directeur de l'Hôpital général juif a joué un rôle majeur dans le partenariat conclu entre l'Hôpital Général Juif et l'hôpital Ibn Sina de Rabat.

La soirée de la mimouna organisée par Lison Benarrosh est un haut lieu de fraternisation entre juifs et musulmans marocains.

Dans le domaine des affaires, Amine Selmani, le fondateur de Biosyntech a fait appel à Jo Benarrosh pour l'épauler dans le développement de cette cie. Et je pourrai multiplier les exemples à l'infini. Je m'excuse de citer des noms et de personnaliser mon intervention mais je ne voyais pas



*A. Dadès, et M. Brihmi*

# VIE COMMUNAUTAIRE

## CCME: D. Amar et A. Dadès expliquent

(Suite de la page 16)

d'autres moyens d'éviter les lieux communs. Maintenant, il est vrai, nous pourrions toujours en faire plus. C'est d'ailleurs l'une de mes ambitions.

**"Beaucoup d'appelés et peu d'élus", comme on dit. Qu'avez-vous à dire aux candidats qui n'ont pas été retenus, notamment pour les rallier à votre stratégie?**

**Abdelghani Dades :** Précisons une chose : il n'y a pas eu de candidatures. En fait pour la composition du Conseil, des personnes ont été choisies en fonction de leurs compétences et réalisations antérieures pour donner corps et opérationnalité aux Directives Royales concernant le CCME.

Ces désignations se sont faites sur la base de critères précis et sous la conduite d'un organisme, le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme, dont la rigueur, l'honnêteté et le sérieux ne peuvent être mis en doute.

Si l'on regarde objectivement cette démarche, force sera de reconnaître que l'on ne pouvait agir autrement. Dans tout processus institutionnel en effet, si l'on veut qu'il soit durable et efficient, on commence par réunir des gens supposés être en mesure de construire l'outil ou de rallier les compétences pouvant contribuer à construire l'outil.

Je veux que l'on dise que je ne suis peut-être pas le meilleur choix possible – oui, oui, Monsieur El Fouladi, vous savez que cela se dit ! – et c'est peut-être vrai; mais j'ai la chance de ne pas être trop contesté dans la communauté, je peux donc peut-être être un facteur de conciliation, être la cheville ouvrière d'un effort collectif, consenti collectivement, pour le bien de notre communauté.

Ce que je dirais donc à tous et à chacun, c'est que nous avons là une chance historique de servir, d'être utiles, constructifs; que cette tâche dépasse de très loin la dimension de ma personne comme elle dépasse la somme de tous nos ego rassemblés; que pour la pleinement réussir, nous devons agir de bonne foi, collectivement et solidairement.

Dans cette démarche, chacun pourra démontrer et faire reconnaître ses qualités pour que, au terme de ce premier mandat, dans quatre années au maximum, nous puissions être représentés au CCME par ceux qui auront prouvé qu'ils sont véritablement les meilleurs et les plus méritants d'entre

nous.

**Daniel Amar :** En ce qui concerne la communauté juive, si le critère avait été l'attachement au Maroc, tous auraient pu être nommés.

Si le critère avait été l'attachement indéfectible au Trône, tous auraient dû être nommés.

Je serai assurément contesté et critiqué comme représentant, ce que je comprends aisément. C'est la rançon de la démocratie. J'espère simplement être à la hauteur de mes nouvelles responsabilités pour que mon successeur puisse, sans mentir, dire un jour que je n'ai pas démerité.

**M. Dadès, vous êtes journaliste. Beaucoup de confrères appelés à assumer des responsabilités politiques ont renoncé provisoirement à l'exercice de la profession. Vous, qu'allez-vous faire pour éviter tout conflit d'intérêt ?**

**Abdelghani Dades :** Vous savez M. El Fouladi que le journalisme de l'émigration ne se plie pas aux mêmes règles que le reste de la profession.

Nous assumons vous et moi à travers nos publications respectives, d'abord un rôle d'animation communautaire.

Nous tentons, dans l'émulation, de remplir un vide, de rendre disponible à la communauté une information spécifique qui ne retient pas l'attention de ce que l'on appelle les « médias nationaux », marocains autant que canadiens.

Il s'agit là, vous en conviendrez, d'une fonction qui prolonge naturellement celles dévolues aux membres du CCME.

Au plan du contenu comme de l'éthique et de la déontologie, il n'y a dès lors pas place pour une situation de conflit d'intérêt.

Au niveau de la gestion de la publication, comme je ne m'en suis jamais préoccupé auparavant et que je ne compte pas m'en préoccuper davantage maintenant, je ne crois pas que le problème se pose. Reste le cas de figure dans lequel il faudrait faire des propositions concernant le développement des moyens de communication communautaire, je m'en remettrais entièrement à Daniel Amar.

Ceci dit, il est certain aussi que l'agenda d'un membre du CCME - une charge sans doute appelée à devenir à temps plein - étant certainement plus chargé que celui du rédacteur en chef d'Atlas.Mtl, je serais amené à

réduire ma présence et mes actes de journaliste et d'éditeur.

Mais depuis quelques temps déjà, je songeais à la relève; l'équipe s'est en conséquence enrichie des apports d'un certain nombre de jeunes collaborateurs qui prendront progressivement de plus en plus de place et d'influence au sein de la rédaction.

**Une question qui est sur le bout de toutes les lèvres: Les membres du conseil sont-ils payés?**

**Abdelghani Dades :** Daniel Amar et moi-même avons eu, depuis le 21 décembre, de nombreux contacts et rencontres avec les membres de la communauté. Cette question ne nous a jamais été posée.

Personnellement, je n'ai à aucun moment considéré ma nomination sous cet angle, j'ai surtout considéré la mis-



Daniel Amar

sion qu'elle représente, la responsabilité qu'elle implique, le poids de la confiance qui m'a été manifestée et je me suis interrogé sur ma capacité à en être digne et réaliser la part de mandat qui m'incombe. Tout cela n'a pas de prix.

En vérité, nous n'avons aucune information sur cet aspect des choses, sur une éventuelle rémunération ou indemnité. Mais si la question intéresse des gens, reposez-la moi quand on en saura plus nous-mêmes. Je vous promets que sur cette question, comme sur tout ce qui concerne le Conseil, je ne cacherai jamais rien à personne.

Permettez-moi maintenant de rajouter une question à votre place : **Abdelghani Dades, quel est votre mot de la fin ?** et d'y répondre ainsi : « Je remercie le Docteur Abderrahman El Fouladi et Maghreb Canada Express, non seulement pour l'opportunité qu'ils m'offrent de m'exprimer et d'expliquer ce qu'est le CCME et les ob-

jectifs qui lui sont assignés; mais pour tout ce qu'ils font depuis 5 ans, avec courage et abnégation, pour notre communauté.

L'initiative de cet entretien démontre la sincérité de vos actions - qui n'ont pas toujours été comprises - et prouvent une bonne foi et une volonté d'agir et de bien agir, que je ne peux que prier Dieu de faire qu'elles soient également partagées par tous les membres de notre communauté.

**Daniel Amar :** C'est avec une immense nostalgie que j'ai vu le film Marock de Leila Marrakchi.

Comme l'héroïne du film, j'ai quitté le Maroc à l'âge de 18 ans, immédiatement après mon baccalauréat obtenu au Lycée Lyautey. J'ai vu, durant le film, ma jeunesse défiler et j'ai revécu mes soirées bachotage avec mes amis Benmoussa, Ziadi et Bendaoud. Nous partagions nos rêves et nos ambitions. Benmoussa voulait devenir un baron de l'industrie, Bendaoud, le plus malin que l'on appelait par taquinerie MINUIT rêvait de découvrir la Suède.

Ziadi, le plus brillant rêvait de devenir enseignant et moi, fasciné par la politique et la diplomatie, je me demandais si je pourrai faire un jour quelque chose pour le Maroc. Aujourd'hui, nos rêves ont été en partie exaucés.

En devenant conseiller politique du ministre québécois des Relations internationales, j'ai eu la satisfaction de travailler sur l'Accord cadre Québec-Maroc qui accordait notamment 125 bourses d'études par année à des étudiants marocains.

En travaillant au cabinet du Vice-premier ministre, j'ai eu l'occasion de collaborer à la préparation d'une mission de Bernard Landry au Royaume. J'ai eu la chance de participer à des séances de travail avec SEM Tajeddine Baddou, SEM Abdelkader Lecheheb et organiser plusieurs rencontres avec des membres des divers gouvernements marocains (Mansouri, Oualou, Taëb Fassi Fihri...) J'ai gardé pourtant le sentiment d'un travail inachevé.

Cette nomination m'offre aujourd'hui la chance de réaliser un rêve et de servir pleinement le Maroc que mon père (Dieu ait son âme) adorait. ... Vos lecteurs devineront après cette longue digression que la question de la rémunération est bien la dernière de mes préoccupations.

Propos recueillis par A. El Fouladi